

Privilège

certaine tristesse ne serait-ce que du fait qu'après 25 ans, je suis revenu au point de départ. Je me retrouve dans les hauteurs, parmi les députés de l'arrière-ban de l'opposition, à deux sièges environ d'où j'ai commencé ma carrière politique, il y a un quart de siècle.

Il s'agit en quelque sorte, d'un recul pour moi et je suis triste quand je pense à mes vis-à-vis avec lesquels j'ai eu de nombreux débats animés et j'ai tissé d'excellents liens qui, je l'espère, demeureront en partie. Je sais surtout dans quel dilemme vont se retrouver les partisans loyaux qui m'ont appuyé, moi, ainsi que mon prédécesseur, mon père, pendant des années et je ne prends donc pas les choses en question à la légère.

D'un autre côté, je ne pourrais vous énumérer tous les événements qui ont conduit à ceci aujourd'hui. J'ai écrit à mes collègues au caucus une lettre dans laquelle j'exprime certaines de mes pensées, et qui a été diffusée dans une certaine mesure. Je suis triste, mais je crois agir de façon honorable et prendre la mesure qui s'impose car j'ai trouvé très difficile, au fil des ans, d'être sous le joug du caucus et de vouer une loyauté aveugle au chef du parti.

Je suis très sérieux. Je suis heureux que nos débats soient télévisés. On peut toujours se demander si cela est bon ou mauvais pour notre pays, mais j'en étais partisan. S'il y a une chose qui nuit au respect voué à notre institution, c'est le fait que des Canadiens et les Canadiennes remplis de bonnes intentions, intelligents et dynamiques, s'aperçoivent à leur arrivée dans cette enceinte qu'on doit suivre les règles établies par John A. Macdonald, qui prétendait qu'il ne devait y avoir qu'un drapeau, qu'un parti, et qu'un chef, et qu'on devait voter en conséquence. Nous sommes tous passés par là.

C'est là qu'un député commence à devenir sceptique sur son rôle dans cette enceinte, sans parler du fait que la télédiffusion de nos travaux amène la population en général à être cynique à l'égard de ce qui se passe ici. Il semble que nous n'agissons que par intérêt politique sans vraiment discuter des questions qui se posent et que nous prenions position sur les questions en fonction de la discipline de parti. C'est là une chose qui est fondamentale dans cette institution et il s'agit là de l'un de ses points faibles intrinsèques.

Je crois sérieusement qu'à ce stade-ci de la présente législature, étant donné que les sondages montrent—et à mon avis continueront de montrer—qu'aucun parti n'est certain d'obtenir la majorité lors des prochaines élections, tout le monde peut penser détenir les rênes du pouvoir. C'est ce dont nous nous sommes servis la dernière fois pour essayer encore une fois de réformer les règles

du Parlement, afin de le faire entrer dans le XX^e siècle avant que nous arrivions au XXI^e siècle.

Je ne veux pas abuser trop longtemps du temps de la Chambre. J'en suis venu à cette décision au fil des ans, à regret. En plus des lacunes inhérentes au Parlement, dont j'ai parlé, et des règles datant de 126 ans que nous devons suivre, il y a le fléau des discours captieux. Lorsqu'un parti est dans l'opposition, et j'y ai passé beaucoup de temps, il prétend une chose, mais lorsqu'il forme le gouvernement, il dit le contraire.

Monsieur le Président, à l'époque du parchemin, lorsque peu de gens savaient lire, et ne voyaient rien, on pouvait s'en tirer. Maintenant, je le répète, la télévision montre bien l'hypocrisie de notre institution. Malheureusement, dans le cas du gouvernement actuel, cela se reflète bien dans les sondages; ainsi, lorsqu'on est dans l'opposition, par exemple, on se fait les champions de la cause du vérificateur général.

Je siège dans cette enceinte depuis 25 ans. Je ne vais pas m'attarder sur chacune de ces 25 années. J'aborderai toutefois une question que je trouve extrêmement grave. Je vais vous énumérer quelques faits, car je crois que cela s'impose, et je vais vous parler également de toutes les autres inepties qui sont dites à la Chambre de temps à autre.

Le mandat du changement confié au gouvernement par les gens qui lui faisaient confiance a commencé à s'effriter lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984. Nous nous étions faits les champions de la cause du vérificateur général dans le cadre de la prise de contrôle de Petro Fina par Petro-Canada. Sitôt arrivés au pouvoir, nous avons eu recours aux tribunaux, à l'instar des libéraux, afin d'empêcher le vérificateur général d'avoir accès à certains documents. Voilà le type d'hypocrisie dont je parle. Je pourrais vous donner bien d'autres exemples.

Lorsque nous étions dans l'opposition, notre critique en la matière, qui est maintenant ministre des Finances, a dit bien des choses au sujet des taux d'intérêt élevés. Par la suite, il . . .

• (1510)

M. le Président: La difficulté que j'ai est la suivante. J'ai permis au député de soulever une question de privilège personnelle. La Chambre le fait par courtoisie. Comme je l'ai dit sur un ton plus badin tout à l'heure, il n'y a rien à ce sujet dans le Règlement ou les précédents, mais c'est une question de courtoisie.

Je demande au député d'en venir au fait. C'est une faveur spéciale que fait la Chambre. Il n'est pas donné à tous les députés de prononcer un discours sur des sujets qui peuvent avoir beaucoup d'importance mais qui de-